



F S S P X



Pour qu'Il Règne

La loi suprême,
c'est le salut des âmes

Communiqué de la Maison Généralice de la FSSPX

Le saint ermite de Celles : la vie de saint Hadelin
moine et évangéliste

Soumettre le respect humain

**« Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !
Priez Dieu pour les pécheurs !
Allez baiser la terre en pénitence
pour les pécheurs ! »**

Notre Dame à sainte Bernadette



Mensuel – Février 2026
Numéro 182

Éditeur :
Abbé Michel Poininet de Sivry
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

Les articles de notre bulletin
paraissent sous la responsabilité
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be
Site : www.fsspx.be

Sommaire

Editorial	4
Vie Spirituelle: Communiqué de la maison générale	5
Dossier: Entretien avec le supérieur général sur les sacres	7
Histoire : Le saint ermite de Celles : la vie de saint Hadelin (+ 696), moine et évangéliste Patrick Martin	17
Pédagogie : Soumettre le respect humain Les sœurs	20
Vie du prieuré : Chronique Dates à retenir Carnets paroissiaux	22

Pour qu'Il Règne

Versements et soutien financier :
Veuillez procéder par virements bancaires à :
"Fraternité Saint-Pie X"
et effectuer vos virements au profit du compte :
ASBL Fraternité Saint-Pie X
BIC : GEBABEBB
IBAN BE20 0016 9750 5656

Prix : 2 €
Abonnement normal :
50 € (10 numéros + frais d'envoi)
Abonnement de soutien : 75 €

Éditorial



Le petit village de Lourdes est l'objet des plus grandes bénédictions de la Très Sainte Vierge Marie. Le 11 février 1858, la Mère de Dieu apparaît en effet à une jeune fille de 14 ans, Bernadette Soubirous. Ce jour-là, accompagnée de sa sœur et d'une amie, Bernadette se rend dans une petite grotte, Massabielle, le long du Gave, pour ramasser du bois mort. Enlevant ses bas pour traverser le ruisseau et aller dans la grotte, elle entend un bruit qui ressemble à un coup de vent. Elle lève la tête et soudain, raconte-t-elle : « J'aperçus une dame vêtue de blanc : elle portait une robe blanche, un voile blanc également, une ceinture bleue et une rose jaune sur chaque pied. » Bernadette fait le signe de la croix et récite le chapelet avec la Dame. La prière terminée, la Dame disparaît brusquement. Ce fut la première des dix-huit apparitions de Marie à Bernadette. Lors de la huitième apparition, elle dit : « Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! Priez Dieu pour les pécheurs ! Allez baiser la terre en pénitence pour les pécheurs ! ». Le jeudi 25 février, trois cents personnes sont présentes. Bernadette raconte : « Elle me dit d'aller boire à la source (...). Je ne trouvai qu'un peu d'eau vaseuse. Au quatrième essai je pus boire. Elle me fit également manger une herbe qui se trouvait près de la fontaine puis la vision disparut et je m'en allai. » Devant la foule qui lui demande : « Sais-tu qu'on te croit folle de faire des choses pareilles ? » Elle répond : « C'est pour les pécheurs. »

Il est vrai que demander à une jeune fille de faible constitution de manger de l'herbe et de boire de l'eau vaseuse, est déconcertant. Notre raison humaine n'en comprend ni l'opportunité ni même la prudence. Disons-le, le scandale n'est pas très loin. Notre nature en effet tend instinctivement à la recherche du bonheur, du bien, de la joie. Contrarier cette inclination provoque forcément une forte répugnance.

Cependant, cette demande de la Mère de Dieu est tout sauf déraisonnable. Si vouloir le mal est en effet contre l'inclination de notre nature, le désirer pour atteindre un bien supérieur est en revanche bon et raisonnable. Nous le constatons par exemple dans nos propres actes réflexes. Lorsqu'en effet, une partie supérieure de notre corps, comme la tête, est menacée, l'acte spontané que nous accomplissons est d'exposer notre main, quitte à la blesser, pour protéger la tête. Cette loi immuable est ancrée dans notre nature qui

nous dicte qu'il y a des circonstances où il convient de sacrifier un bien particulier pour obtenir un bien général ou un bien supérieur.

Or, dans ce cas précis, la Bienheureuse Vierge Marie a pris soin d'expliquer la portée des sacrifices qu'elle demande à Bernadette. C'est au nom d'un bien supérieur et surnaturel : la conversion des pécheurs. L'ordre surnaturel étant plus parfait que l'ordre naturel, il est tout à fait normal et raisonnable de sacrifier un bien de la nature pour obtenir ou préserver un bien surnaturel. C'est ainsi que Dieu le Père demande à son Fils d'assumer une nature humaine pour l'offrir en holocauste au prix d'atroces souffrances et d'une mort violente pour le rachat des âmes de toute l'Humanité. La fin surnaturelle de la rédemption suffit à rendre raisonnable l'exigence du Père Éternel.

Nous entrerons bientôt dans le temps du Carême. Sous les pas de notre Maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous allons nous unir à la croix par l'offrande de nos sacrifices. Cette perspective répugne évidemment à notre nature que nous allons contraindre. Elle va devoir poser des actes qui vont à l'encontre de son instinct de conservation. Mais c'est dans le mystère de la croix que nous trouverons la force, l'enthousiasme et la constance dans nos résolutions. C'est au nom d'un bien supérieur que nous allons nous unir à la croix de Notre-Seigneur : sauver notre âme et celle des autres. Autrement dit, la vertu théologale d'espérance doit rythmer notre Carême. C'est elle qui nous encouragera dans cette sainte Quarantaine et qui la rendra féconde en grâces et en bénédiction.

La Très Sainte Vierge Marie, Notre-Dame de Compassion, a goûté le calice de la Passion de son Fils. Elle y a trempé ses lèvres avec toute la générosité d'une mère capable de souffrir mille morts pour ses enfants. Marie ne nous détournera jamais du sacrifice mais elle le rendra plus doux par sa présence et sa médiation.

Aux portes du Carême, prenons fermement une résolution qui puisse compléter abondamment ce qui manque à la Passion du Christ. □

Que saint Joseph vous bénisse !



Communiqué de la maison généralice



En ce 2 février 2026, fête de la Purification de la sainte Vierge, Monsieur l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, au cours de la cérémonie des prises de soutane qu'il présidait au séminaire international Saint-Curé-d'Ars, à Flavigny-sur-Ozerain, en France, a annoncé publiquement sa décision de confier aux évêques de la Fraternité le soin de procéder à de nouvelles consécrations épiscopales, le 1er juillet prochain.

En août dernier, il a sollicité la faveur d'une audience auprès du Saint-Père, lui faisant connaître son désir de lui exposer filialement la situation présente de la Fraternité Sacerdotale

Saint-Pie X. Dans un second courrier, il s'est explicitement ouvert sur le besoin particulier de la Fraternité d'assurer la continuation du ministère de ses évêques, qui parcourent le monde depuis près de quarante ans pour répondre aux nombreux fidèles attachés à la Tradition de l'Église et désireux que soient conférés, pour le bien de leurs âmes, les sacrements de l'ordre et de la confirmation.

Après avoir longuement mûri sa réflexion dans la prière, et reçu du Saint-Siège, ces derniers jours, une lettre qui ne répond absolument pas à nos demandes, l'abbé Pagliarani, appuyé sur l'avis unanime de son Conseil, estime que



l'état objectif de grave nécessité dans lequel se trouvent les âmes exige une telle décision.

Les mots qu'il écrivait le 21 novembre 2024, pour le cinquantenaire de la déclaration historique de Mgr Marcel Lefebvre, sont plus que jamais le reflet de sa pensée et de ses intentions :

« Ce n'est que dans l'Église de toujours et dans sa Tradition constante que nous trouvons la garantie d'être dans la Vérité, de continuer à la prêcher et à la servir. [...] »

« La Fraternité [Saint-Pie X] ne recherche pas d'abord sa propre survie : elle cherche principalement le bien de l'Église universelle et, pour cette raison, elle est par excellence une œuvre d'Église, qui avec une liberté et une force uniques, répond adéquatement aux besoins propres d'une époque tragique sans précédent.

« Ce seul but est toujours le nôtre aujourd'hui, au même titre qu'il y a cinquante ans : "C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Église catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures (Mgr Lefebvre, Déclaration du 21 novembre 1974)." »

Dans les prochains jours, le Supérieur général fournira des explications complémentaires sur la situation présente et sur sa décision.

« Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

Que la Vierge Marie nous bénisse, avec son divin Fils. »

Menzingen, le 2 février 2026

CAMP D'ÉTÉ INTERNATIONAL À ROME

O Roma Felix

...sur les traces des saints

POUR LES JEUNES FILLES DE 18 À 25 ANS

DU 21 AU 30 JUILLET 2026

AVEC LES SŒURS DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

à ALBANO LAZIALE (ROME - ITALIE)

*Pèlerinages à Rome
et activités variées :
10 jours dans un
climat de joie
et d'amitié chrétienne*

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :
contacter Sœur Marie Lys
Abbaye Saint-Michel, 7 allée du Château,
F - 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE
Tél. (00 33) 2 54 38 00 18
Prix du séjour: 280 €

Entretien avec le Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

« *Suprema lex, salus animarum* »



« *“La loi suprême, c’est le salut des âmes.” C’est de ce principe supérieur que dépend ultimement toute la légitimité de notre apostolat.* »

1. FSSPX.Actualités : Monsieur le Supérieur général, vous venez d’annoncer publiquement votre intention de procéder à des sacres épiscopaux pour la Fraternité Saint-Pie X, le 1er juillet prochain. Pourquoi avoir fait cette annonce aujourd’hui, 2 février ?

Don Davide Pagliarani : La fête de la Purification de la très sainte Vierge est très significative dans la Fraternité. C’est le jour où les candidats à la prêtrise revêtent la soutane.

La Présentation de Notre-Seigneur au Temple, que nous fêtons aujourd’hui, leur rappelle que la clef de leur formation et de leur préparation aux ordres est dans le don de soi, qui passe par les mains de Marie. C’est une fête mariale extrêmement importante, car en annonçant un glaive de douleur à Notre-Dame, Siméon montre bien son rôle de corédemptrice à côté de son divin fils. On la voit associée à Notre-Seigneur dès le commencement de sa vie terrestre et jusqu’à la consommation de son sacrifice au Calvaire. De même, Notre-Dame accompagne le futur prêtre dans sa formation et durant toute sa vie : c’est elle qui continue à former Notre-Seigneur dans son âme.

2. Cette annonce était une rumeur persistante, ces derniers mois. En

particulier depuis le décès de Mgr Tissier de Mallerai, en octobre 2024. Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent ?

Comme Mgr Lefebvre en son temps, la Fraternité a toujours le souci de ne pas précéder la Providence mais de la suivre, en se laissant guider par ses indications. Une décision aussi importante ne peut pas être prise à la légère, ou dans la précipitation.

En particulier, puisqu'il s'agit d'une affaire qui intéresse évidemment l'autorité suprême de l'Église, il était nécessaire d'entreprendre d'abord une démarche auprès du Saint-Siège – ce que nous avons fait – et d'attendre un délai raisonnable pour lui permettre de nous répondre. Ce n'est pas une décision que nous pouvions prendre sans manifester concrètement notre reconnaissance de l'autorité du Saint-Père.

3. Dans votre homélie, vous avez dit en effet avoir écrit au Pape. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

L'été dernier, j'ai écrit au Saint-Père pour lui demander une audience. N'ayant pas reçu de réponse, je lui ai écrit une nouvelle lettre, quelques mois plus tard, d'une manière simple, filiale, et sans rien lui cacher de nos besoins. J'ai mentionné nos divergences doctrinales, mais aussi notre désir sincère de servir l'Église catholique sans relâche : car nous sommes serviteurs de l'Église, malgré notre statut canonique non reconnu.

À ce second courrier, une réponse de Rome nous est parvenue il y a quelques jours, de la part du Cardinal Fernández. Malheureusement, celle-ci ne prend aucunement en considération la proposition que nous avons formulée, et ne propose rien qui réponde à nos demandes.

Cette proposition, compte tenu des circonstances tout à fait particulières dans lesquelles se trouve la Fraternité, consiste concrètement à demander que le Saint-Siège accepte de nous laisser continuer temporairement dans notre situation d'exception, pour le bien des âmes qui

s'adressent à nous. Nous avons promis au pape de dépenser toute notre énergie pour la sauvegarde de la Tradition, et de faire de nos fidèles de vrais fils de l'Église. Il me semble qu'une telle proposition est à la fois réaliste et raisonnable, et qu'elle pourrait, en soi, recevoir l'agrément du Saint-Père.

4. Mais alors, si vous n'avez pas encore reçu cet agrément, pourquoi estimez-vous devoir tout de même procéder à des consécrations épiscopales ?

Il s'agit d'un moyen extrême, proportionné à une nécessité réelle et extrême, elle aussi. Bien sûr, la simple existence d'une nécessité pour le bien des âmes ne signifie pas que, pour y répondre, n'importe quelle initiative soit justifiée d'emblée. Mais dans notre cas, après une longue période d'attente, d'observation et de prière, il nous semble pouvoir dire aujourd'hui que l'état objectif de grave nécessité dans lequel se trouvent les âmes, la Fraternité et l'Église, exige une telle décision.

Avec l'héritage que nous a laissé le pape François, les raisons de fond qui avaient déjà justifié les sacres de 1988 subsistent encore pleinement et apparaissent même, à bien des égards, d'une acuité renouvelée. Le Concile Vatican II demeure plus que jamais la boussole qui guide les hommes d'Église, et ceux-ci ne vont vraisemblablement pas prendre une autre direction dans un avenir prochain. Les grandes orientations qui se dessinent déjà pour le nouveau pontificat, à travers le dernier consistoire en particulier, ne font que le confirmer : on y voit une détermination explicite à conserver la ligne de François comme un chemin irréversible pour toute l'Église.

« Nous avons promis au pape de dépenser toute notre énergie pour la sauvegarde de la Tradition, et de faire de nos fidèles de vrais fils de l'Église. »



C'est triste de le constater, mais c'est un fait : dans une paroisse ordinaire, les fidèles ne trouvent plus les moyens nécessaires pour assurer leur salut éternel. Cela concerne en particulier la prédication intégrale de la vérité et de la morale catholiques, ainsi que l'administration des sacrements comme l'Église l'a toujours fait. Voilà en quoi se résume l'état de nécessité. Dans ce contexte critique, nos évêques prennent de l'âge, et avec la croissance continue de l'apostolat, ils ne suffisent plus à répondre aux demandes des fidèles dans le monde entier.

5. En quoi pensez-vous que le consistoire du mois dernier confirme la direction prise par le pape François ?

Le cardinal Fernández, au nom du pape Léon, y a invité l'Église à revenir à l'intuition fondamentale de François, exprimée dans *Evangelii gaudium*, son encyclique clef : en simplifiant un peu, il s'agit de réduire l'annonce de l'Évangile à son expression primitive essentielle, dans des formules très concises et percutantes – le « kérygme » –, en vue d'une « expérience », d'une rencontre immédiate avec le Christ, laissant de côté tout le reste, si précieux soit-il – concrètement, l'ensemble des éléments de la Tradition, considérés comme accessoires et secondaires. C'est cette méthode de nouvelle évangélisation qui a produit le vide doctrinal caractéristique du pontificat de François, que tout un secteur de l'Église a fortement ressenti.

Bien sûr, dans cette perspective, il faut toujours se préoccuper de fournir des réponses nouvelles et appropriées aux questions qui surgissent : mais cette tâche doit se réaliser à travers la réforme synodale, et non en redécouvrant les réponses classiques et toujours valables fournies par la Tradition de l'Église. C'est de cette manière, dans le « souffle de l'Esprit » de cette réforme synodale, que François a été capable d'imposer à l'Église entière des décisions catastrophiques, comme celle autorisant la communion des divorcés remariés, ou la bénédiction des couples de même sexe.

En synthèse : par le « kérygme », on isole l'annonce de l'Évangile de tout le corpus de la doctrine et de la morale traditionnelles ; et par la synodalité, on remplace les réponses traditionnelles par des décisions aléatoires, facilement absurdes et doctrinalement injustifiables. Le cardinal Zen lui-même trouve que cette méthode est manipulatrice, et que le fait d'attribuer cela au Saint-Esprit est blasphématoire. Je crains, malheureusement, qu'il n'ait raison.

6. Vous parlez de service à l'Église mais, dans la pratique, la Fraternité peut donner l'impression de défier l'Église, surtout si l'on envisage des sacres épiscopaux. Comment expliquez-vous cela au Pape ?

Nous servons l'Église, d'abord, en servant les âmes. Cela est un fait objectif, indépendamment de toute autre considération. L'Église, fondamentalement, existe pour les âmes : elle a pour but leur sanctification et leur salut. Tous les beaux discours, les débats divers et variés, les grands thèmes sur lesquels on discute ou pourrait discuter, n'ont aucun sens s'ils n'ont pas pour objectif le salut des âmes. Il est important de le rappeler parce qu'il existe aujourd'hui un danger, pour l'Église, de s'occuper de tout et de rien. Le souci écologique, par exemple, ou la préoccupation des droits des minorités, des femmes ou des migrants, risquent de faire perdre de vue la mission essentielle de l'Église. Si la Fraternité Saint-Pie X lutte pour garder la Tradition, avec tout ce que cela comporte, c'est uniquement parce que ces trésors sont absolument indispensables au salut des âmes, et qu'elle ne vise rien d'autre que cela : le bien des âmes, et celui du sacerdoce ordonné à leur sanctification.

« Dans une paroisse ordinaire, les fidèles ne trouvent plus les moyens nécessaires pour assurer leur salut éternel. Voilà en quoi se résume l'état de nécessité. »



Ce faisant, nous mettons au service de l'Église elle-même ce que nous gardons. Nous offrons à l'Église, non un musée de choses anciennes et poussiéreuses, mais la Tradition dans sa plénitude et dans sa fécondité, la Tradition qui sanctifie les âmes, qui les transforme, qui suscite des vocations et des familles authentiquement catholiques. Autrement dit, c'est pour le Pape lui-même, en tant que tel, que nous gardons ce trésor, jusqu'au jour où l'on en comprendra à nouveau la valeur, et où un pape voudra s'en servir pour le bien de toute l'Église. Car c'est à cette dernière que la Tradition appartient.

7. Vous parlez du bien des âmes, mais la Fraternité n'a pas de mission sur les âmes. Au contraire, elle a été canoniquement supprimée depuis plus de cinquante ans. À quel titre peut-on justifier une quelconque mission de la Fraternité auprès des âmes ?

Il s'agit tout simplement d'une question de charité. Nous ne voulons pas nous donner une mission que nous n'avons pas. Mais en même temps, nous ne pouvons pas refuser de répondre à la détresse spirituelle des âmes qui, de plus en plus, sont perplexes, désorientées, perdues. Elles appellent au

secours. Et après avoir longtemps cherché, c'est tout naturellement dans les richesses de la Tradition de l'Église, intégralement vécue, qu'elles trouvent, avec une joie très profonde, la lumière et le réconfort. Sur ces âmes, nous avons une véritable responsabilité, même si nous n'avons pas de mission officielle : si quelqu'un voit dans la rue une personne en danger, il est tenu de lui venir en aide selon ses possibilités, même s'il n'est ni pompier ni policier.

Le nombre des âmes qui se sont ainsi adressées à nous a crû sans cesse au fil des années, et a même considérablement augmenté durant la dernière décennie. Ignorer leurs besoins et les abandonner, cela signifierait les trahir, et par là trahir l'Église elle-même car, encore une fois, l'Église existe pour les âmes, et non pour alimenter des discours vains et futiles.

Cette charité est un devoir qui commande tous les autres. C'est le droit lui-même de l'Église qui le prévoit ainsi. Dans l'esprit du droit de l'Église, expression juridique de cette charité, le bien des âmes passe avant tout. Il représente véritablement la loi des lois, à laquelle toutes les autres sont subordonnées, et contre





laquelle aucune loi ecclésiastique ne prévaut. L'axiome « *suprema lex, salus animarum* : la loi suprême, c'est le salut des âmes » est une maxime classique de la tradition canonique, reprise explicitement, d'ailleurs, par le canon final du Code de 1983 ; dans l'état de nécessité actuel, c'est de ce principe supérieur que dépend ultimement toute la légitimité de notre apostolat et de notre mission auprès des âmes qui s'adressent à nous. Il s'agit pour nous d'un rôle de suppléance, au nom de cette même charité.

8. Êtes-vous conscient que le fait d'envisager des sacres épiscopaux pourrait placer les fidèles qui ont recours à la Fraternité face à un dilemme : ou le choix de la Tradition intégrale avec tout ce que cela signifie, ou la « pleine » communion avec la hiérarchie de l'Église ?

Ce dilemme n'est qu'apparent, en réalité. Il est évident qu'un catholique doit à la fois garder la Tradition intégrale et la communion avec la hiérarchie. Il ne peut pas choisir entre ces biens qui sont tous deux nécessaires.

Mais on oublie trop souvent que la communion se fonde essentiellement sur la foi catholique, avec tout ce que cela implique : à commencer par une véritable vie sacramentelle, et l'exercice d'un gouvernement qui prêche cette même foi et la fait mettre en pratique, usant de son autorité non arbitrairement, mais réellement en vue du bien spirituel des âmes confiées à ses soins.

C'est justement pour garantir ces fondements, ces conditions nécessaires à l'existence même de la communion dans l'Église, que la Fraternité ne peut accepter ce qui s'oppose à cette communion et la dénature. Même lorsque cela vient – paradoxalement – de ceux-là mêmes qui exercent l'autorité dans l'Église.

9. Pourriez-vous donner un exemple concret de ce que la Fraternité ne peut accepter ?

Le premier exemple qui me vient à l'esprit remonte à l'année 2019, lorsque le pape François, à l'occasion de sa visite dans la

péninsule arabe, a signé avec un imam la fameuse déclaration d'Abu Dhabi. Il affirmait avec le chef musulman que la pluralité des religions avait été voulue comme telle par la Sagesse divine.

Il est évident qu'une communion qui se fonderait sur l'acceptation d'une telle affirmation, ou qui l'inclurait, ne serait tout simplement pas catholique, car elle inclurait un péché contre le premier commandement, et la négation du premier article du Credo. Je trouve qu'une telle affirmation est plus qu'une simple erreur. C'est tout simplement inimaginable. Elle ne peut pas être le fondement d'une communion catholique, mais plutôt la cause de sa dissolution. Je pense qu'un catholique devrait préférer le martyre plutôt que d'accepter une telle affirmation.

10. Dans le monde entier, la prise de conscience des erreurs dénoncées de longue date par la Fraternité progresse, notamment sur internet. Ne conviendrait-il pas de laisser ce mouvement se développer dans la confiance en la Providence, plutôt que d'intervenir par un geste public fort comme des consécrations épiscopales ?

Ce mouvement est certainement positif, et on ne peut que s'en réjouir. Il illustre certainement le bienfondé de ce que défend la Fraternité, et il y a lieu d'encourager cette diffusion de la vérité par tous les moyens qui existent. Cela dit, c'est un mouvement qui a ses limites. Car le combat de la foi ne peut pas se restreindre et s'épuiser dans des discussions et dans des prises de position qui ont comme théâtre le web ou les réseaux sociaux.

La sanctification d'une âme dépend bien sûr d'une profession de foi authentique, mais celle-ci doit aboutir à une vraie vie chrétienne. Or, le dimanche, les âmes n'ont pas besoin de consulter une plate-forme internet. Elles ont besoin d'un prêtre qui les confesse et les instruit, qui leur célèbre la sainte messe, qui les sanctifie véritablement et les conduit à Dieu. Les âmes ont besoin de prêtres. Or, pour avoir des prêtres, il faut des évêques. Pas

des « influenceurs ». Autrement dit, il faut revenir au réel. C'est-à-dire le réel des âmes, de leurs nécessités objectives concrètes. Les sacres épiscopaux n'ont pas d'autre finalité : garantir, pour les fidèles attachés à la Tradition, l'administration du sacrement de la confirmation, de l'ordre, et de tout ce qui en découle.

11. Ne pensez-vous pas que, malgré ses bonnes intentions, la Fraternité pourrait de quelque manière finir par se prendre elle-même pour l'Église, ou s'attribuer un rôle irremplaçable ?

En aucune manière la Fraternité ne prétend se substituer à l'Église, ou en assumer la mission : elle conserve au contraire la conscience profonde de n'exister que pour la servir, appuyée exclusivement sur ce que l'Église elle-même a toujours et universellement prêché, cru et accompli.

La Fraternité est également profondément consciente que ce n'est pas elle qui sauve l'Église, car Notre-Seigneur seul garde et sauve son Épouse, Lui qui ne cesse jamais de veiller sur elle.

La Fraternité est tout simplement, dans des circonstances qu'elle n'a pas choisies, un moyen privilégié de rester fidèle à l'Église. Attentive à la mission de sa Mère, qui durant vingt siècles a nourri ses enfants par la doctrine et les sacrements, la Fraternité se consacre filialement à la préservation et à la défense de la Tradition intégrale, en prenant les moyens d'une liberté sans équivalent pour rester fidèle à cet héritage. Selon l'expression de Mgr Lefebvre, la Fraternité n'est qu'une œuvre « de l'Église catholique, qui continue à transmettre la doctrine » ; son rôle est celui d'un « facteur qui porte une lettre ». Et elle ne désire rien tant que de voir tous les pasteurs catholiques se joindre à elle dans l'accomplissement de ce devoir.

12. Revenons au Pape. Croyez-vous réaliste de penser que le Saint-Père puisse accepter, ou du moins tolérer, que la

Fraternité consacre des évêques sans mandat pontifical ?

Un pape est d'abord un père. Comme tel, il est capable de discerner une intention droite, une volonté sincère de servir l'Église, et surtout un véritable cas de conscience dans une situation exceptionnelle. Ces éléments sont objectifs, et tous ceux qui connaissent la Fraternité peuvent le reconnaître, même sans nécessairement partager ses positions.

13. Cela est compréhensible dans la théorie. Mais pensez-vous que, concrètement, Rome puisse tolérer une telle décision de la part de la Fraternité ?

L'avenir reste entre les mains du Saint-Père et, évidemment, de la Providence. Néanmoins, il faut reconnaître que le Saint-Siège est parfois capable de faire preuve d'un certain pragmatisme, voire d'une flexibilité étonnante, lorsqu'il est convaincu d'agir pour le bien des âmes.

Prenons le cas très actuel des relations avec le gouvernement chinois. Malgré un véritable schisme de l'Église patriotique chinoise ; malgré une persécution ininterrompue de l'Église du silence, fidèle à Rome ; malgré des accords régulièrement renouvelés et rompus par le gouvernement chinois : en 2023, le pape François a approuvé a posteriori la nomination de l'évêque de Shanghai par les autorités chinoises. Plus récemment, le pape Léon XIV a lui-même fini par accepter a posteriori la nomination de l'évêque de Xinxiang, désigné de la même manière pendant la vacance du siège apostolique, alors que l'évêque fidèle à Rome, plusieurs fois emprisonné, était encore en charge. Dans les deux cas, ce sont bien évidemment des prélats philo-gouvernementaux, imposés unilatéralement par Pékin dans le but de contrôler l'Église catholique chinoise. Notons bien qu'il ne s'agit pas ici de deux simples évêques auxiliaires, mais bien d'évêques résidentiels, c'est-à-dire de pasteurs ordinaires de leur diocèse (ou préfecture) respectif, ayant juridiction sur les



prêtres et les fidèles locaux. À Rome, on sait très bien dans quel but ces pasteurs ont été choisis et imposés unilatéralement.

« La Fraternité Saint-Pie X ne vise rien d'autre que cela : le bien des âmes, et celui du sacerdoce ordonné à leur sanctification. »

Le cas de la Fraternité est bien différent : il ne s'agit évidemment pas pour nous de favoriser un pouvoir communiste ou anti-chrétien, mais uniquement de sauvegarder les droits du Christ-Roi et de la Tradition de l'Église, dans un moment de crise et de confusion générales où ceux-ci se trouvent gravement compromis. Les intentions et les finalités ne sont bien évidemment pas les mêmes. Le Pape le sait. De plus, le Saint-Père sait pertinemment que la Fraternité, en aucune manière, n'entend donner à ses évêques une quelconque juridiction, ce qui équivaldrait à créer une Église parallèle.

Franchement, je ne vois pas comment le Pape pourrait craindre un danger plus grand pour les âmes du côté de la Fraternité, que du côté du gouvernement de Pékin.

14. Pensez-vous que par rapport à la messe traditionnelle, la nécessité des âmes soit aussi grave qu'en 1988 ? Après les vicissitudes connues par le rite de saint Pie V, sa libération par Benoît XVI en 2007, les restrictions imposées par François en 2021... dans quelle direction va-t-on avec le nouveau Pape ?

Pour autant que je le sache, le pape Léon XIV a gardé une certaine discrétion sur le sujet, qui suscite une grande attente dans le monde conservateur. Mais tout récemment, un texte du cardinal Roche sur la liturgie, destiné initialement aux cardinaux participant au consistoire du mois dernier, a été rendu public.

Et il n'y a pas de raison de douter qu'il ne corresponde, dans ses grandes lignes, à l'orientation voulue par le Pape. Il s'agit d'un

texte très clair, et surtout logique et cohérent. Malheureusement, il s'appuie sur une prémisse fausse.

Concrètement, ce texte, en parfaite continuité avec Traditionis custodes, condamne le projet liturgique du pape Benoît XVI. Selon ce dernier, l'ancien rite et le nouveau seraient deux formes à peu près équivalentes, exprimant en tout cas la même foi et la même ecclésiologie, et pouvant par conséquent s'enrichir mutuellement. Soucieux de l'unité de l'Église, Benoît XVI eut donc à cœur de promouvoir la coexistence des deux rites, et publia en 2007 Summorum Pontificum. Ce fut pour beaucoup, providentiellement, une redécouverte de la messe de toujours, mais à la longue, cela provoqua aussi un mouvement de remise en question du nouveau rite ; mouvement qui parut problématique, et que Traditionis custodes, en 2021, s'efforça d'endiguer.

Fidèle à François, le cardinal Roche prône à son tour l'unité de l'Église, mais selon une idée et avec des moyens diamétralement opposés à ceux de Benoît XVI : tout en maintenant l'affirmation d'une continuité d'un rite à l'autre à travers la réforme, il s'oppose fermement à leur coexistence. Il y voit une source de division, une menace pour l'unité, qu'il s'agit de surmonter en revenant à une authentique communion liturgique : « Le bien primordial de l'unité de l'Église ne s'obtient pas en "congelant" la division, mais en nous retrouvant tous dans le partage de ce qui ne peut qu'être partagé. » L'Église « doit n'avoir qu'un seul rite » en pleine harmonie avec le vrai sens de la Tradition.

Principe juste et cohérent, car l'Église n'ayant qu'une seule foi et une seule ecclésiologie, elle ne peut avoir qu'une seule liturgie qui les exprime adéquatement... Mais principe mal appliqué puisque, logique avec la nouvelle ecclésiologie postconciliaire, le cardinal Roche conçoit la Tradition comme évolutive, et le nouveau rite comme son unique expression vivante pour notre temps ; la valeur du rite tridentin ne peut donc être que périmée,

et son usage, tout au plus une « concession », « en aucune manière une promotion ».

Qu'il y ait donc « division » et incompatibilité actuelle entre les deux rites, voilà ce qui est désormais plus clair. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la seule liturgie qui exprime adéquatement, de manière immuable et non évolutive, la conception traditionnelle de l'Église, de la vie chrétienne, du sacerdoce catholique, c'est celle de toujours. Sur ce point, l'opposition du Saint-Siège paraît plus que jamais irrévocable.

15. Le cardinal Roche a tout de même l'honnêteté de reconnaître qu'il y a encore certains problèmes dans la mise en œuvre de la réforme liturgique. Pensez-vous que cela puisse aboutir à une prise de conscience des limites de cette réforme ?

Il est intéressant de voir qu'après soixante ans, on avoue encore une difficulté réelle dans l'application de la réforme liturgique, dont il faudrait pouvoir découvrir la richesse : c'est un refrain que l'on entend depuis toujours, chaque fois que l'on aborde ce sujet, et que le texte du cardinal Roche n'élude pas. Mais au lieu de s'interroger sincèrement sur les déficiences intrinsèques de la nouvelle messe, et donc sur la faillite générale de cette réforme, au lieu de se rendre à l'évidence du fait que les églises se vident et que les vocations diminuent, au lieu de se demander pourquoi le rite tridentin continue à attirer tant d'âmes... le cardinal Roche ne voit comme unique solution qu'une urgente formation préalable des fidèles et des séminaristes.

Sans s'en rendre compte, il entre ici dans un cercle vicieux : en effet, c'est la liturgie elle-même qui est censée former les âmes. Pendant presque deux mille ans, les âmes, souvent analphabètes, ont été édifiées et sanctifiées par la liturgie même, sans besoin d'une quelconque formation préalable. Ne pas reconnaître l'incapacité intrinsèque du Novus Ordo à édifier les âmes, en exigeant encore une meilleure formation, me paraît être le signe d'un

aveuglement irrémédiable. On arrive en effet à des paradoxes choquants : la réforme a été voulue pour favoriser la participation des fidèles ; or ceux-ci ont abandonné l'Église en masse, car cette liturgie fade n'a pas su les nourrir ; et cela n'aurait rien à voir avec la réforme elle-même !

16. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, des groupes extérieurs à la Fraternité bénéficient encore de l'usage du missel de 1962. De telles possibilités n'existaient presque pas en 1988. Ne serait-ce pas une alternative suffisante pour le moment, rendant prématurées de nouvelles consécrations épiscopales ?

La question que nous devons nous poser est la suivante : ces possibilités correspondent-elles à ce dont l'Église et les âmes ont besoin ? Répondent-elles de manière suffisante à la nécessité des âmes ?

Il est indéniable que, partout où la messe traditionnelle est célébrée, c'est le vrai rite de l'Église qui rayonne, avec ce sens profond du sacré qu'on ne trouve pas dans le nouveau rite. Mais on ne peut pas faire abstraction du cadre dans lequel ont lieu ces célébrations. Or, indépendamment de la bonne volonté des uns ou des autres, le cadre semble clair, surtout depuis Traditionis custodes, confirmé par le cardinal Roche : c'est celui d'une Église où le seul rite officiel « normal » est celui de Paul VI. La célébration du rite de toujours s'effectue par conséquent sous un régime qui est celui de l'exception : les adeptes de ce rite reçoivent, par bienveillance gratuite, des dérogations qui leur permettent de le célébrer, mais celles-ci s'inscrivent dans une logique qui est celle de la nouvelle ecclésiologie, et elles supposent donc que la liturgie nouvelle demeure le critère de la piété des fidèles, et l'authentique expression de la vie de l'Église.

17. Pourquoi dites-vous qu'on ne peut pas faire abstraction de ce cadre d'exception ? Du bien ne se fait-il pas malgré tout ? Quelles conséquences concrètes seraient à déplorer ?



Il résulte de cette situation au moins trois conséquences néfastes. La plus immédiate : celle d'une profonde fragilité structurelle. Les prêtres et les fidèles qui jouissent de certains privilèges leur permettant d'user de la liturgie tridentine, vivent dans l'angoisse du lendemain : un privilège n'est pas un droit. Tant que l'autorité les tolère, ils peuvent vaquer à leur pratique religieuse sans être inquiétés. Mais dès lors que l'autorité émet certaines exigences, impose certaines conditions, ou révoque soudain, pour une raison ou une autre, les permissions octroyées, prêtres et fidèles se retrouvent en situation de conflit, sans aucun moyen de se défendre pour garantir efficacement les secours traditionnels que les âmes sont en droit d'attendre. Or, comment éviter durablement de tels cas de conscience, lorsqu'entre deux conceptions inconciliables de la vie de l'Église, incarnées dans deux liturgies incompatibles, l'une a droit de cité tandis que l'autre n'est que tolérée ?

Ensuite – et c'est sans doute plus grave – la raison de l'attachement de ces groupes à la liturgie tridentine n'est plus comprise, compromettant gravement les droits publics de la Tradition de l'Église, et par là le bien des âmes. En effet, si la messe de toujours peut accepter que la messe moderne soit célébrée dans toute l'Église, et si elle ne réclame pour elle-même qu'un privilège particulier, lié à une préférence ou à un charisme propre, comment comprendre que cette messe de toujours s'oppose irrémédiablement à la messe nouvelle, demeure l'unique véritable liturgie de toute l'Église, et que nul ne peut être empêché de la célébrer ? Comment savoir que la messe de Paul VI ne peut être reconnue, parce qu'elle constitue un éloignement considérable de la théologie catholique de la sainte messe, et que nul ne peut être contraint à la célébrer ? Et comment les âmes sont-elles efficacement détournées de cette liturgie empoisonnée, pour s'abreuver aux sources pures de la liturgie catholique ?

« La Fraternité est tout simplement, dans des circonstances qu'elle n'a pas choisies, un moyen privilégié de rester fidèle à l'Église. »

Enfin, conséquence plus lointaine qui découle des deux précédentes, la nécessité de ne pas compromettre, par un comportement qui dérange, une stabilité fragile, réduit de nombreux pasteurs à un silence contraint, lorsqu'il s'agirait de s'élever contre tel ou tel enseignement scandaleux qui corrompt la foi ou la morale. La nécessaire dénonciation des erreurs qui démolissent l'Église, exigée par le bien même des âmes que menace cette nourriture empoisonnée, s'en trouve paralysée. On éclaire en privé l'un ou l'autre, quand on arrive encore à discerner la nocivité de telle ou telle erreur, mais ce n'est plus qu'un chuchotement timide, où la vérité peine à s'exprimer avec la liberté requise... surtout lorsqu'il s'agit de combattre des principes tacitement admis. Là encore, ce sont les âmes que l'on n'éclaire plus, et qu'on prive du pain de la doctrine dont elles demeurent pourtant affamées : avec le temps, cela modifie progressivement les mentalités, et conduit peu à peu à l'acceptation générale et inconsciente des différentes réformes qui touchent la vie de l'Église. Envers ces âmes aussi, la Fraternité ressent la responsabilité de les éclairer et de ne pas les abandonner.

Il ne s'agit pas de lancer des reproches, ni de juger quiconque, mais d'ouvrir les yeux et de constater les faits. Or, nous sommes bien obligés de reconnaître que, dans la mesure où l'usage de la liturgie traditionnelle demeure conditionné par l'acceptation au moins implicite des réformes conciliaires, les groupes qui en jouissent ne peuvent constituer une réponse adéquate aux nécessités profondes que connaissent l'Église et les âmes. À l'inverse, pour reprendre une idée déjà exprimée, il faut pouvoir offrir aux catholiques d'aujourd'hui une vérité sans concession, servie sans conditionnement, avec les moyens d'en vivre



intégralement, pour le salut des âmes et le service de toute l'Église.

18. Cela dit, ne pensez-vous pas que Rome puisse se montrer plus généreuse à l'avenir, vis-à-vis de la messe traditionnelle ?

Il n'est pas impossible que Rome vienne à adopter à l'avenir une attitude plus ouverte, comme cela s'est déjà produit en 1988, dans des circonstances analogues, lorsque le missel ancien fut octroyé à certains groupes pour essayer de détourner les fidèles de la Fraternité. Si cela arrivait à nouveau, ce serait très politique et très peu doctrinal : le missel tridentin est censé être utilisé exclusivement pour adorer la majesté divine et nourrir la foi ; il ne saurait être instrumentalisé comme un outil d'ajustement pastoral, ou une variable d'apaisement.

Cela dit, une bienveillance plus ou moins grande ne changerait rien à la nocivité du cadre décrit plus haut, et ne modifierait donc pas substantiellement la situation.

Par ailleurs, le scénario est en réalité plus complexe : à Rome, le pape François et le cardinal Roche ont bien constaté qu'en élargissant l'usage du missel de saint Pie V, on déclenche inévitablement une remise en question de la réforme liturgique et du Concile, dans des proportions gênantes et surtout incontrôlables. Il est donc difficile de prévoir ce qui se passera, mais le danger d'un enfermement dans des logiques plus politiques que doctrinales est réel.

19. Que voudriez-vous dire spécialement aux fidèles et aux membres de la Fraternité ?

Je voudrais leur dire que le moment présent est tout d'abord celui de la prière, de la préparation des cœurs, des âmes et aussi des intelligences, en vue de nous disposer à la grâce que ces consécrations représentent pour toute l'Église. Cela dans le recueillement, dans la paix et dans la confiance en la Providence, qui n'a jamais abandonné la Fraternité et qui ne va pas l'abandonner à présent.

20. Espérez-vous toujours pouvoir rencontrer le Pape ?

Oui, certainement ! Il me semble extrêmement important de pouvoir m'entretenir avec le Saint-Père, et il y a bien des choses que je serais heureux de partager avec lui, que je n'ai pas pu lui écrire. Malheureusement, la réponse reçue de la part du cardinal Fernández ne prévoit pas d'audience avec le Pape. Elle évoque en revanche la menace de nouvelles sanctions.

21. Que va faire la Fraternité si le Saint-Siège décide de la condamner ?

Tout d'abord, rappelons que dans de telles circonstances, d'éventuelles peines canoniques n'auraient aucun effet réel.

Cependant, si elles devaient être prononcées, il est certain que la Fraternité, sans amertume, accepterait cette nouvelle souffrance comme elle a su accepter les souffrances passées, et l'offrirait sincèrement pour le bien de l'Église elle-même. C'est pour l'Église que la Fraternité travaille. Et elle ne doute pas que si une telle situation devait se produire, cela ne pourrait être que temporaire ; car l'Église est divine et Notre-Seigneur ne l'abandonne pas.

La Fraternité continuera donc à œuvrer de son mieux dans la fidélité à la Tradition catholique, et à servir humblement l'Église en répondant aux nécessités des âmes. Et elle continuera à prier filialement pour le Pape, comme elle l'a toujours fait, en attendant de pouvoir être un jour délivrée de ces éventuelles sanctions injustes, comme cela fut le cas en 2009. Nous sommes certains qu'un jour, les autorités romaines reconnaîtront avec gratitude que ces consécrations épiscopales auront providentiellement contribué à maintenir la foi, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. □

Entretien donné à Flavigny-sur-Ozerain le 2 février 2026 en la fête de la Purification de la très sainte Vierge

Le saint ermite de Celles : la vie de saint Hadelin (+ 696), moine et évangelisateur

Patrick MARTIN, historien

La vie et l'action des moines et des moniales est précieuse pour l'Eglise. Nous ne prenons sans doute que rarement conscience de ce que, nous chrétiens, devons à l'apostolat de ces chercheurs de Dieu dont toute la vie menée à l'ombre du cloître fut orientée vers l'union à Dieu. Dans l'histoire de l'Eglise, nous voyons que l'action des moines fut aussi déterminante dans l'évangélisation du monde. En effet, ce sont les moines et les moniales qui sont à l'origine de la plupart de nos églises diocésaines et des grandes abbayes qui furent des centres d'évangélisation et des pépinières de saints moines, prêtres et moniales qui, chacun selon leur état et leur vocation, contribuèrent à la diffusion de l'Evangile et à la construction du Règne de Dieu ici-bas. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les pages du Propre des diocèses belges à la fin de nos missels et de voir le nombre de saints moines et de saintes moniales qui sont à l'origine de nos églises, voire même de nos cités. Nous en avons un autre exemple avec la figure de saint Hadelin, moine et évangelisateur, que l'on fête dans plusieurs diocèses wallons à la date du 3 février.

Hadelin serait originaire d'Aquitaine. Très tôt, il entra à l'abbaye de Solignac, en Haute-Loire, fondée vers 632, par saint Eloi avant qu'il ne devienne évêque de Noyon-



Historie: la vie de saint Hadelin (+ 696)

Tournai. Hadelin reçut l'habit monastique et fit profession sous la double règle de saint Benoît et de saint Colomban. A cette époque, chaque abbaye pouvait se constituer sa règle propre, souvent basée sur des règles déjà existantes. Pour fonder Solignac, Eloi avait fait appel à un groupe de moines de Luxeuil. Or, dans cette antique abbaye, on y pratiquait une règle monastique qui mélangeait celle de saint Benoît et celle de saint Colomban, celui-là même qui avait fondé Luxeuil quelques années auparavant. Hadelin commença sa vie de moine sous la direction du premier abbé de Solignac : saint Remacle, futur évêque de Maastricht et fondateur des anciennes abbayes de Stavelot et Malmédy. On imagine les progrès dans la vertu que fit Hadelin à l'école d'un tel saint. Hadelin devint un religieux modèle : arrivant à l'heure aux offices, zélé dans son étude de l'Écriture sainte et obéissant à son abbé.

Lorsque Pépin de Herstal appela Remacle pour évangéliser l'Ardenne, ce dernier s'adjoignit Hadelin comme auxiliaire dans son apostolat. Les deux moines s'installèrent d'abord à Cugnon (Bertrix) où ils fondèrent un premier monastère. On y voit encore la grotte dans laquelle saint Remacle s'était retiré en ermite. Hadelin fut ordonné prêtre par son vénéré maître. Il le suivit également lorsque saint Remacle fut nommé évêque de Maastricht vers 650. Trois ans plus tard, le saint évêque renonça à son siège qu'il confia à saint Théodard, l'un de ses disciples. Remacle retourna dans la double abbaye de Stavelot-Malmédy qu'il avait fondée au cours de son épiscopat. Hadelin émit le souhait de se retirer dans un ermitage. L'érémitisme, pour un moine vivant selon la tradition bénédictine, est perçu comme une sorte d'accomplissement de son cheminement spirituel. Le moine ayant vécu plusieurs années en communauté est censé avoir acquis une expérience suffisante pour livrer le combat spirituel dans la solitude. Comme le dit saint Benoît lui-même dans sa Règle : "Le second genre [de moines] est celui



des anachorètes ou ermites. Dans leur façon de vivre, ils n'en sont plus à la ferveur des novices, mais, longuement aguerris au monastère, et désormais instruits grâce au soutien du grand nombre, ils ont appris à combattre contre le diable" (Règle, ch. 1, 3-4).

Un jour que le saint moine accompagnait son maître Remacle à Rome, il eut la vision d'une colombe descendant sur lui. Le lendemain, il raconta cette vision à Remacle qui lui affirma que c'était un signe du Saint Esprit qui l'engageait à chercher un endroit pour y fonder un nouveau monastère. Après que Remacle retourne à la vie monastique, Hadelin se retrouva libre d'obéir à cette céleste inspiration. Ainsi, vers 669, il se retira en ermite dans la région de Dinant, au bord de la Lesse. Mais sa réputation de sainteté devint telle que beaucoup de pèlerins et de nombreux jeunes gens épris d'idéal vinrent trouver Hadelin et commencèrent à partager son



genre de vie. Au fur et à mesure, de nombreux moines rejoignirent Hadelin et installèrent leurs cella (cellules monastiques) tout près de la sienne et de son église. C'est ainsi que fut fondé le monastère, puis le village de Celles. Le monastère continua de se développer au point que Pépin de Herstal, le père de Charles Martel, qui administrait nos régions, vint voir Hadelin pour lui exposer des cas de conscience. Le prince était tellement satisfait des avis du saint et du rayonnement de sa sainteté, qu'il fit plusieurs donations importantes au monastère de Celles.

Plusieurs miracles furent attribués à l'intercession d'Hadelin déjà du vivant du saint abbé. Il guérit plusieurs personnes et fit jaillir à distance une source en pleine sécheresse pour le village de Franchimont, près de Philippeville. Après avoir guidé saintement sa communauté et sentant sa mort arriver, il rassembla autour de lui ses disciples et leur livra ses dernières recommandations. Son âme s'éleva au ciel le 3 février 696. Sa fête fut longtemps célébrée dans les diocèses de Namur et de Liège. Le monastère fondé par Hadelin se transforma en chapitre de chanoines séculiers. En 1338,

le chapitre de Celles déménagea à Visé, près de Liège, emportant avec lui les reliques de leur saint fondateur et patron. Le corps de saint Hadelin fut installé dans la collégiale Saint-Martin qui devint depuis la collégiale Saint-Hadelin-et-Saint-Martin de Visé. Ses reliques furent enchâssées dans un reliquaire datant des années 1150-1165 avec des parties plus anciennes datées de 1046, ce qui fait de la châsse de saint Hadelin une des plus anciennes châsses mosanes connues. Le chef du saint, quant à lui, se trouve dans un buste reliquaire réalisé au XVIIe siècle. Il est portée en procession à travers les rues de Visé, chaque année, le 3e dimanche de septembre.

Prions saint Hadelin de soutenir dans leur vie consacrée tous les moines, les moniales, les religieux et les religieuses, plus particulièrement celles et ceux engagés dans des monastères et maisons religieuses attachées à la Tradition. Qu'il suscite de nombreuses vocations religieuses et sacerdotales auprès des jeunes qui fréquentent nos apostolats. Saint Hadelin, priez pour nous ! □

Soumettre le respect humain

Les Sœurs

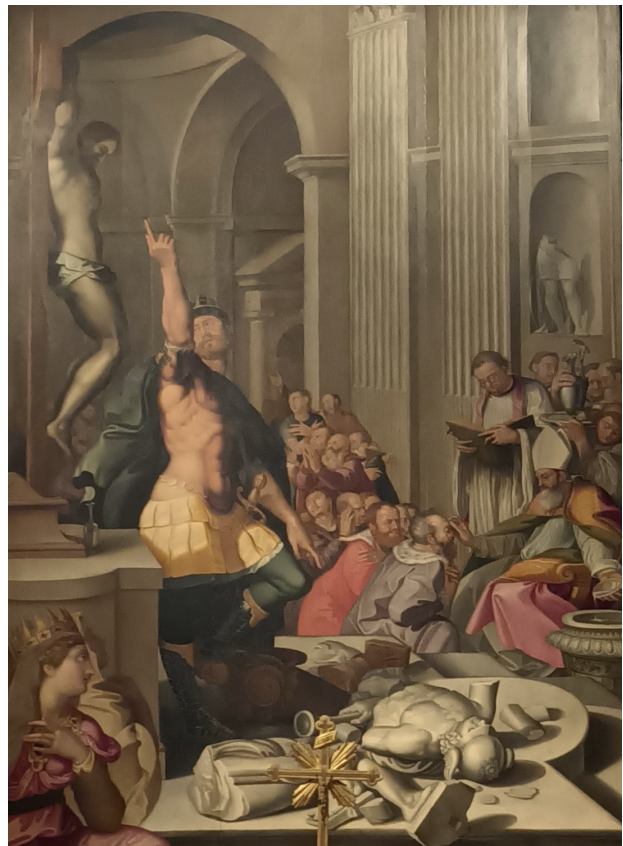
Les bons parents chrétiens ont le souci de veiller sur l'âme de leurs enfants. Pour les préserver du mal, ils contrôlent leurs jeux, leurs lectures, leurs camarades... Cependant, malgré leurs soins vigilants, ils ont parfois la douleur de constater que l'un de leurs enfants est plus influençable et se laisse entraîner par le lâche respect humain.

Oui, le respect humain est un ennemi redoutable qui menace toute âme, et particulièrement l'adolescent et l'étudiant au sortir de son milieu protégé. Une simple parole de raillerie, un sourire de mépris, un geste de pitié fait par un camarade sans valeur, et voilà que l'on n'ose plus être vrai, parler, agir en chrétien, paralysé que l'on devient par cette peur du « qu'en dira-t-on »!

Le respect humain se définit comme étant la crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes. Le mot respect est synonyme de considération ou d'égards. Quand on parle de respect humain, il s'agit d'une pression que subit la conduite, parce qu'on considère ce que les hommes peuvent penser et s'approprient à dire de nous, en oubliant que notre référence essentielle, ce sont Dieu et ses représentants! Certes, nous devons avoir de la considération et des égards envers notre prochain, mais c'est l'excès qui est condamnable et qu'il faut éviter.

Si, chers parents, vous avez, avec la grâce de Dieu, fait grandir vos enfants dans la vertu, vous pouvez aussi les prémunir contre cet ennemi qu'est le respect humain et cela dès leur plus jeune âge.

On le devine, pour s'en garder une première attitude s'impose: « Dieu premier servi. » La famille vit de cette devise. Les enfants sentent que leurs parents placent Dieu au centre de la vie de leur foyer, qu'il est véritablement le Maître. Ils voient qu'ils jugent des événements, qu'ils décident toutes choses selon Dieu et non selon le jugement des hommes et du monde. Le jugement des parents se fera selon l'enseignement du catéchisme, les principes catholiques, la droite



raison, le bon sens et non selon les propos de M. X... Les parents chrétiens useront des biens de ce monde dans la mesure où cela leur est nécessaire et non pas parce que c'est la mode ou par crainte de paraître en retard.

Les parents montreront aussi devant leurs enfants cette sainte fierté d'être chrétiens non seulement lors de ces manifestations publiques de notre foi que sont les processions, les pèlerinages mais aussi lorsque, par exemple, ils disent tout simplement la prière avant le repas en compagnie d'un invité ou qu'ils ne craignent pas de dire leur avis, de refuser de faire un compromis.

L'exemple des parents est une force dans l'éducation; et combien plus cet exemple du chrétien



courageux, qui est capable de renoncer à tout pour être fidèle à Dieu, peut armer nos enfants contre cet esclavage du respect humain.

S'il faut communiquer avec enthousiasme la fierté d'être chrétien, il est également nécessaire de faire poser à l'enfant des actes afin d'affirmer son courage. À l'école l'enfant désire être apprécié de ses camarades ou craint que l'on se moque de lui. Apprenons-lui à vaincre cette crainte des autres. Le choix de ses habits se fera par rapport à ce qui plaît à Dieu, par rapport à l'harmonie des couleurs... et non parce que tel petit camarade est habillé ainsi.

Si l'enfant se plaint de moqueries, on l'invitera à les supporter à l'exemple de son Sauveur, à ne pas en tenir compte en lui montrant le peu d'importance qu'elles ont et que ce qui compte, c'est le jugement que Dieu a de nous. Vouloir protéger son enfant de ces petites épreuves c'est par avance le rendre faible devant l'épreuve.

L'éducation à la franchise aidera aussi l'enfant à vaincre le respect humain parce qu'il apprend à dire la vérité sans crainte de ce que peuvent penser les autres.

Mère Marie Christiane, sœur de Mgr Lefebvre, nous rapporte dans ses souvenirs, que le jeune Marcel se faisait souvent moquer de lui par des collégiens plus âgés. « Je lui disais : est-ce à toi qu'ils s'adressent ? » Marcel ne me répondait même pas. J'admirais cette possession de lui-même... » Mais s'agissait-il d'un autre, plus faible, ou même de l'honneur de Dieu, de



l'Église, alors Marcel réagissait fortement : « Il fallait un certain courage et ceux qui avaient appris leur leçon n'y revenaient pas facilement ! »

Apprenons donc à nos enfants cette sainte indépendance qui secoue le joug de l'opinion pour que la conscience relève exclusivement de Dieu et de sa foi, de la liberté, la vraie et glorieuse liberté des enfants de Dieu (Ga 4, 31) qu'il nous a donnée pour que nous ayons la force de tout braver, de tout dédaigner, de tout surmonter, pour l'honneur et la gloire de Dieu et de l'Église, pour le salut des âmes. □

Semaine Sainte 2026
à Ruffec
en France

Récollecion pour jeunes filles de 18 à 30 ans

Contactez Sœur Marie des Neiges au (00 33) 2 54 37 83 49

Les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X organisent une récollecion pendant les derniers jours de la Semaine Sainte pour permettre aux jeunes filles qui le désirent de suivre les Offices liturgiques dans un cadre religieux.

Il s'agit d'une récollecion, non d'une retraite prêchée. En plus des Offices et des temps de prière, il y aura quelques instructions et de petits travaux.

Dates : du Mercredi Saint 1^{er} avril (arriver le matin, ou le mardi 31 mars) au Samedi Saint 4 avril (possibilité de rester le Dimanche de Pâques pour celles qui le désirent)

Logement et repas dans une dépendance du Noviciat. Le nombre de places est limité, ne pas tarder à s'inscrire ! Participation libre aux frais.

La gare la plus proche est celle d'Argenton-sur-Creuse ou celle du Blanc (avec un arrêt à Ruffec, tout près du couvent).

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement, écrire ou téléphoner au
Noviciat Notre-Dame de Compassion
3 route de Bélâbre
36300 Ruffec-le-Château
FRANCE
Tel. (00 33) 2 54 37 83 49

Vie du Prieuré

18 décembre:

Les enfants de notre petite école viennent réchauffer les cœurs des quelques résidents restants au Home Prince Royal, en leur chantant des Noëls traditionnels. C'est la dernière fois car nous apprenons que ce home fermera dans quelques mois.





20 décembre :

Durant la messe de 18h à l'église Saint Joseph, certains fidèles sont surpris de constater que c'est une messe chantée avec sermon... Que se passe-t-il donc ? Deux engagements dans le Tiers-Ordre de la FSSPX. Avant l'offertoire, les postulantes s'engagent devant Dieu à suivre autant qu'il leur sera possible les règles du Tiers-Ordre, en particulier à l'assistance quotidienne à la messe, (qui peut être remplacée par un quart d'heure d'oraison). Prions pour que cette cérémonie suscite dans d'autres âmes le désir de servir Dieu dans notre Tiers-Ordre !

22 décembre :

Les prêtres de Bruxelles retrouvent les confrères de Lille pour une journée de détente avant les grandes cérémonies de Noël. C'est l'occasion pour tous de visiter l'église Notre-Dame des Sablons avec un guide passionné et passionnant... et de découvrir l'église Saint Joseph pour deux confrères lillois.

10 janvier:

Le Tiers-Ordre et la Milice de l'Immaculée se réunissent au prieuré pour tirer les Rois, accompagnés par les abbés Hennequin et Martellière.

24 décembre :

Veillée de Noël à Namur, Luxembourg et Bruxelles. Les fidèles chantent de tout cœur leur humble désir de voir Notre-Seigneur régénérer leur âme par la grâce de sa nativité... Puis vient cette traditionnelle cérémonie où l'Enfant Jésus est placé dans la crèche pour y être adoré durant tout le temps de la nativité.

25 décembre :

Noël. Messe solennelle à Bruxelles

1^{er} janvier:

Nous commençons la nouvelle année civile par le chant du Veni Creator afin de demander au Saint-Esprit de nous guider.

6 janvier:

Epiphanie



Vie du Prieuré



24 janvier:

Théâtre de l'école Notre-Dame de la Sainte-Espérance à l'église Saint Joseph. Les enfants, après de nombreuses et laborieuses répétitions, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour jouer les différentes pièces de théâtre. Celle jouée par les grands de 4e-5e est particulièrement réussie, contant l'histoire (vraie) de l'escalier construit par saint Joseph à Notre Dame de Lorette, aux États-Unis.



25 janvier:

Ce dimanche on met en valeur notre école primaire catholique de Bruxelles : les enfants de l'école Notre-Dame de la Sainte-Espérance chantent à la messe, les mamans se sont mises en quatre pour fabriquer de beaux et bons gâteaux, et les vendent à la sortie des messes. Les croisés, quant à eux sont de sortie. Les grands en profitent pour aller vendre des gâteaux au centre-ville, afin de financer leur prochaine activité.



26 janvier:

Suite des conférences de l'abbé de Sivry sur l'histoire de l'Eglise. Aujourd'hui il est plus particulièrement question du Moyen âge.

Dates à retenir

13-
15.02

Mini-camp de la Croisade à Solières

15-
17.02

Adoration des Quarante Heures, en réparation des scandales liés au carnaval, et en préparation du Carême.

18.02

Mercredi des Cendres

28.02

Premiers ordres mineurs à Ecône. Prions pour monsieur l'abbé Bernard Van Houtte (paroisse de Bruxelles) qui y recevra les ordres de portier et de lecteur.

8.03

Pèlerinage des hommes

15.03

Procession en l'honneur de Saint Joseph. Inauguration de la façade.

21.03

Sous-diaconat au séminaire d'Écône. Prions pour monsieur l'abbé Jeff Hoffman, qui doit s'engager définitivement se jour-là dans les ordres sacrés, et dans la Fraternité Saint Pie X

5.04

Pâques

Carnets paroissiaux

Ont été régénérés dans l'eau du baptême :

- Hugues de Saint-Germain, le 20 décembre à l'église Saint-Joseph
- Margaux Boniface, le 11 janvier à l'église Saint-Joseph

A reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique :

- M. Patrick de Ruelle, le jeudi 22 janvier à l'église Saint-Joseph. Il est décédé le 18 janvier, quelques heures après avoir reçu le saint Viatique, muni de tous les sacrements de l'Eglise. RIP

Se sont unis par les liens du mariage :

- Bruno van de Voorde, et Victoria-Louise de Muyser Lantwyck, le 31 janvier à l'église Saint-Joseph

GRANDE PROCESSION DANS LES RUES DE BRUXELLES EN L'HONNEUR DE ST. JOSEPH

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION
DE LA FIN DES TRAVAUX

Dimanche 15 mars 2026

10h00 Grand messe avec chant grégorien

11h30 Procession avec fanfare, et présence de :

- l'École de l'Etoile du Matin
- la Croisade Eucharistique de Belgique
- le Mouvement Catholique des Familles



13h00 Cérémonie d'inauguration
et réception sur le parvis

17h00 Vêpres et salut
du Saint-Sacrement

St. Joseph, protecteur de nos familles!

BE69 0016 9750 7878
« Pour soutenir
les travaux de restauration »



Soyez le bienvenu!

Eglise St Joseph
Sanctuaire national dédié à St Joseph
Square Frère-Orban - 1000 Bruxelles
www.eglise-st-joseph.be



APEC (Association de Promotion des Ecoles Catholiques)

- Vous êtes conscients de la nécessité de la formation catholique de nos enfants
- Vous constatez la décadence de l'enseignement officiel
- Vous voulez que la société de demain soit plus catholique

Aidez-nous !

Les écoles catholiques coûtent cher, surtout pour les grandes familles.

Par votre soutien, nous pourrions fournir des bourses d'études aux enfants nécessiteux, afin de les scolariser dans des écoles vraiment Catholiques.

Merci pour votre aide !

Renseignements : bruxelles.apec@fsspx.be

APEC ASBL
BNP PARIBAS FORTIS
IBAN : **BE86 2100 0476 2550**
BIC : **GEBABEBB**



Ecole St-Jean-Baptiste de La Salle - Camblain l'Abbe

La revue « Pour qu'il règne » a besoin de votre aide !

Les coûts de notre parution mensuelle sont élevés. Pour nous aider, vous pouvez vous abonner à l'année (10 numéros), mais aussi, vous pouvez contribuer à diffuser la revue en la faisant connaître à votre entourage ! Merci pour votre soutien !

Abonnement normal : 50€

Abonnement de soutien : 75€ ou plus !

- Pour vous abonner :
 - ❖ Par courrier : Revue « Pour qu'il règne », rue de la Concorde, 37, B-1050 Bruxelles
 - ❖ Par courriel : info@fsspx.be
- Pour le règlement :
 - ❖ En espèce dans les tronc de la chapelle de la FSSPX que vous fréquentez
 - ❖ Par virement : Avec la communication « Pour qu'il règne » sur le compte :

ASBL Fraternité Saint-Pie X :
IBAN : **BE20 0016 9750 5656** - BIC : **GEBABEB**



DEVENEZ NOTRE

Ange Gardien



Convaincu?

SOUTENEZ NOTRE ÉCOLE

ÉCOLE SAINT-JEAN BERCHMANS ASBL

IBAN : BE40 0020 1438 5963

BIC: GEBABEBB

info@fsspx.be

Ange 5 € /mois
Archange 10 € /mois
Principauté 25 € /mois

Puissant 50 € /mois
Vertu 75 € /mois
Domination 100 € /mois

Trône 150 € /mois
Chérubin 250 € /mois
Séraphin 500 € /mois



District du Benelux

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

CAMP SAINTE ANNE

pour les jeunes filles de 18 à 25 ans,
à Unieux, près de Saint-Etienne (France)

10 JOURS

du 21 au 30 juillet 2026

avec les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X



**Coût du séjour
240 €**



Un apprentissage de quelques secrets
de couture, cuisine, art floral, ...
dans une ambiance de joie et
de vacances chrétiennes.



Camp Sainte Anne
Abbaye Saint-Michel - 7 allée du Château
F - 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE
Tel : (00 33) 2 54 38 14 38

FSSPX - District du Benelux

1. Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement

Hemelstraat, 21 - 2018 Antwerpen
GSM : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 07h30
Grand-messe 10h00

En semaine
Lun, Mar, Jeu, Ven 18h30
Mercredi 07h30
Samedi 10h00

Adoration
Lun, Mar, Jeu, Ven 17h00-18h30

2. Gand Chapelle Saint-Amand

Kortrijksesteenweg, 139 - 9000 Gand
GSM : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h00

3. Prieuré du Christ-Roi

Rue de la Concorde, 37 - 1050 Bruxelles
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Pas de messe

En semaine
Messe lue 07h15
Mardi-Jeudi (en période scolaire) 08h25

4. Bruxelles Église Saint-Joseph

Square Frère-Orban, 3 - 1040 Bruxelles
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00
Messe lue 18h00
Vêpres et Salut du St. Sacrement 17h00

En semaine
Messe lue 18h00
Permanence d'un prêtre à partir de 16h30
Adoration mardi et vendredi de 18h45 à 20h00

5. Namur Chapelle Saint-Aubain

Rue Delvaux, 8 - 5000 Namur
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Confessions 08h00
Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30

En semaine
Samedi (confessions) 09h30
Samedi 10h00

6. Carmel du Sacré-Cœur

Rue des Wagnons 16 - 7380 Quiévrain
GSM : +32 (0)65 45 81 65
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00

En semaine
Messe lue 08h00

7. Province de Liège Eglise du Sacré-Cœur

Holhweg 3, Steffeshausen, - 4790 Burg-Reuland
GSM : +32 (0)498 176112
e-mail : vog.pius5.asbl@hotmail.com

Dimanches et fêtes
Grand-messe 09h00

8. Gerwen Prieuré Saint-Clément

Heuvel, 23 - 5674 RR Nuenen Gerwen
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30
et Salut du Saint Sacrement 10h00

En semaine
Lun, Mar, Jeu 18h30
Mer, Ven 07h15
Samedi 08h30

9. Leiden Chapelle N.-D. du Rosaire

Sumatrastraat, 197 - 2315 Leiden
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30
Messe lue 8h00

En semaine
Vendredi 19h00
Samedi 09h00

10. Utrecht Eglise Saint-Willibrord

Minrebroederstraat, 21 - 3512 GS Utrecht
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30

En semaine
Vendredi 19h00
Samedi 11h00

11. Kerkrade Eglise Sainte-Marie-des-Anges (en allemand)

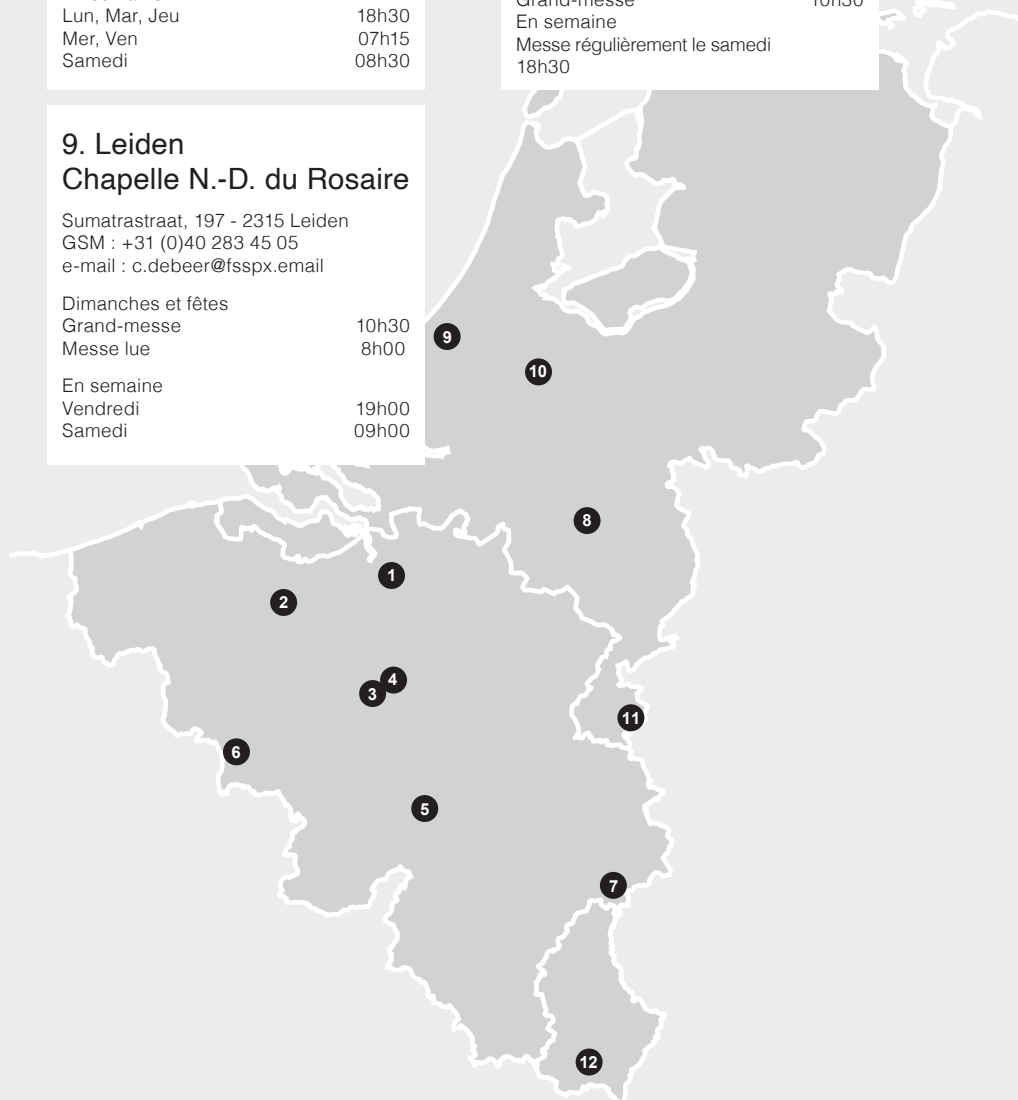
Pannesheiderstraat, 71 - 6462 EB Kerkrade
GSM : +49 (0)1 577 026 1181
e-mail : pater.joh.gruen@gmx.net

Dimanches et fêtes
Messe lue 8h30
Grand-messe 9h30

12. Luxembourg Chapelle Saint-Hubert

Lameschmillen - 3316 Bergem
GSM : +352 (0) 6 21 37 84 14
Tél. : +32 2 550 00 20
e-mail : p.hennequin@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30
En semaine
Messe régulièrement le samedi 18h30



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



F S S P X

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) est une société de vie apostolique de l'Église Catholique Romaine.

Fondée par Mgr Lefebvre en Suisse en 1970, et approuvée par l'évêque de Fribourg, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est internationale avec plus de 700 prêtres vivant dans des communautés réparties dans le monde entier. Douze de ses prêtres œuvrent au Benelux.

Pour-Qu'Il-Règne, revue francophone du district du Benelux, veut contribuer à restaurer toute chose dans le Christ-Jésus, en aidant le lecteur à approfondir la vie spirituelle, nourrir la réflexion et approfondir la connaissance de l'histoire de la Chrétienté.